

Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België
P.P. - P.B.
4260 Braives
BC 33761

N° 43 (Trimestriel) | septembre 2022

& affluents

P913055



sommaire

Chantier de Gestion de la balsamine de l'Himalaya - Berwinne

Actualités Meuse Aval 2 - Actualités des Comités locaux 7

Focus 12 - Carte d'identité 14 - En bref 15

Actualités Meuse Aval

1

Situation des actions CRMA 2020-2022

Après deux années de crise Covid, ce début d'année 2022 a permis de rattraper quelque peu le retard accumulé pour la mise en œuvre des actions du programme 2020-2022.

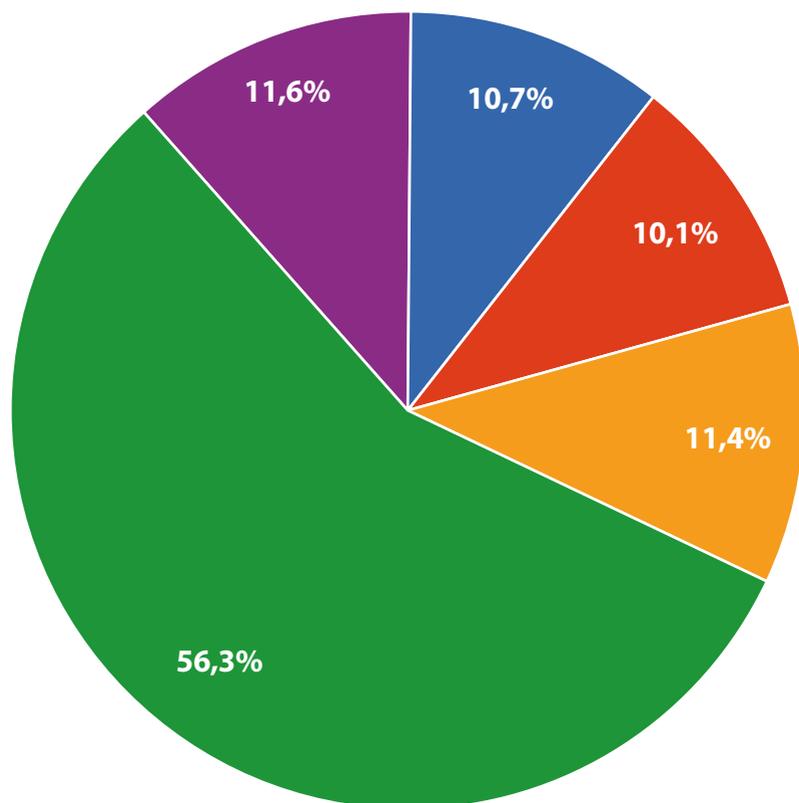
BILAN

554 actions réalisées, soit **56,3 %** de notre programme réalisé

99 actions en cours de réalisation

45 actions complémentaires « hors programmes » mises en place pour compenser 105 actions annulées

114 actions reportées et intégrées au programme d'actions 2023-2025.



● Annulée (105) ● En cours (99) ● Programmée (112) ● Réalisée (554) ● Reportée (114)

Le taux de réalisation du programme 2020-2022 est légèrement inférieur à celui des autres programmations (+/- 75 %) au vu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous avons connue pendant deux ans.

De nombreuses actions phares du CRMA ont cependant été maintenues et réalisées, comme :



- ✓ La reprise en 2022 des Journées Wallonnes de l'Eau. Après deux années de pause forcée, 16 animations ont été proposées au grand public au mois de mars rassemblant 314 participants.



- ✓ Les chantiers de gestion de la balsamine de l'Himalaya répétés chaque année depuis 2012.



- ✓ Les formations au ménage naturel et zéro déchet. Le CRMA a été désigné comme prestataire pour Intradel dans la cadre du projet « Commune Zéro Déchet ». Une séance de sensibilisation à l'impact des produits d'entretien sur l'environnement et la santé ainsi qu'à l'utilisation d'alternatives plus écologiques a été donnée au personnel d'entretien de 20 communes en 2022.



- ✓ Les inventaires de terrain qui consistent à l'encodage des atteintes environnementales visibles sur les cours d'eau : 8.325 points noirs (soit environ 7 par kilomètre de cours d'eau parcouru) dont 2.688 prioritaires (soit environ 2 par kilomètre de cours d'eau parcouru) ont été répertoriés, nombres qui augmentent notamment avec l'adhésion de nouvelles communes partenaires.



- ✓ Les animations et sensibilisation du grand public et de publics plus ciblés au travers de visites guidées, jeux ludiques, animations de stands autour de différents thèmes (biodiversité, prévention des inondations, épuration, hydromorphologie des cours d'eau...). 25 activités ont rassemblé 350 personnes en 2022.

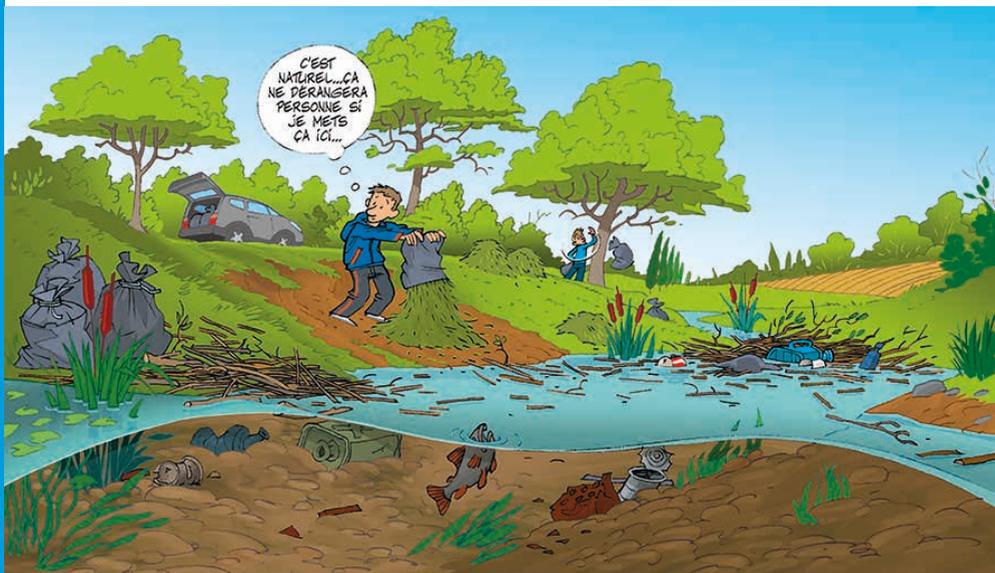


- ✓ Les accompagnements des communes dans les projets environnementaux (PCDN, lutte contre les inondations, biodiversité,...)

Au terme de ce programme d'actions 2020-2022, sept communes supplémentaires, Amay, Blegny, Crisnée, Flémalle, Grâce-Hollogne, Oupeye et Saint-Georges-sur-Meuse ont élargi le territoire d'action du CRMA.

Notre rôle d'accompagnement pour préserver la santé des cours d'eau semble porter ses fruits !

2 Panneaux déchets



Déchets ménagers, inertes, déchets verts, tontes de pelouse,... n'ont pas leur place ici !



Les déchets dans les cours d'eau font partie des problématiques récurrentes des Contrats de Rivière en Wallonie. Outre les actions de nettoyage, l'envoi personnalisé de courriers de sensibilisation et les articles sur la pollution des cours d'eau, le CRMA a proposé aux communes partenaires de placer des panneaux didactiques pour informer les riverains sur l'importance de bien gérer leurs déchets ménagers et leurs déchets verts.

Les déchets résiduels et inertes (plastiques, déchets de construction, verres, emballages...) provoquent des pollutions bien connues :

→ **Empoisonnement et modification du milieu**

Conséquences : diminution de la biodiversité, modification des habitats, pollution des océans (80% de ces déchets y finissent leur course), augmentation des obstacles au bon écoulement des eaux et à la circulation de la faune...

→ **Pollution : visuelle et olfactive**

Conséquence : modification et dégradation du paysage et du patrimoine naturel.

Les déchets verts et organiques, bien que biodégradables, causent également de graves déséquilibres environnementaux lorsqu'ils sont rejetés dans les cours d'eau :

→ **Eutrophisation : déséquilibre en nutriments**

Conséquences : uniformisation de la flore aquatique (par la prolifération des plantes aquatiques aimant les milieux eutrophes) et appauvrissement du milieu en oxygène, diminution de la biodiversité, modification des caractéristiques du cours d'eau et développement des espèces exotiques envahissantes.

→ **Asphyxie des plantes de berges**

Conséquences : destruction des racines qui maintiennent le sol et stabilité des berges menacée.

→ **Pollution : olfactive et visuelle**

Conséquence : modification et dégradation du paysage et du patrimoine naturel.

17 communes partenaires ont répondu positivement à cette campagne de sensibilisation, partiellement financée par le Service Environnement et Infrastructures de la Province de Liège.

36 panneaux de sensibilisation ont déjà été placés au niveau des zones présentant continuellement des déchets (tontes de pelouse, restes de repas, mélanges d'ordures résiduelles...), dans 10 communes : Aubel, Dalhem, Eghezée, Flémalle, Modave, Neupré, Saint-Georges-sur-Meuse, Soumagne, Wanze et Wasseiges.

Rappel : Le rejet de tout déchet dans l'environnement peut être sanctionné d'une amende allant de 100 à 100.000 euros.



Bilan 2022 des chantiers de gestion de la balsamine de l'Himalaya

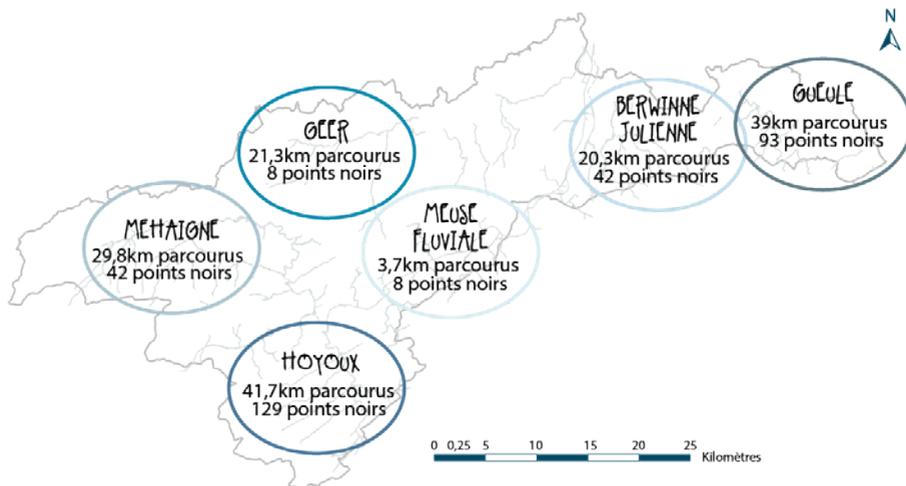
Comme chaque été, le CRMA a organisé des chantiers de gestion de la balsamine de l'Himalaya accompagné de cinq étudiants jobistes et des équipes de nos communes et provinces partenaires ainsi que de la Direction des Cours d'Eau Non Navigables du SPW et de quelques partenaires privés.

La balsamine de l'Himalaya est une Espèce Exotique Envahissante, inscrite sur la liste du règlement européen les concernant depuis juillet 2017, qui se disperse principalement et facilement via les cours d'eau. Chaque plante peut produire jusqu'à 800 graines capables de rester en dormance dans la terre jusqu'à 4 ans ! Ornées de jolies fleurs roses, elles peuvent atteindre 2,5 mètres de haut et forment des massifs denses qui étouffent la flore indigène. Leur système racinaire, peu développé, joue également un rôle dans la fragilisation des berges de nos cours d'eau.

Des stratégies d'arrachage sont mises en place chaque année à l'échelle du bassin versant, afin de lutter contre la propagation de cette plante invasive qui modifie l'hydromorphologie des cours d'eau.



Ainsi, sur un temps de gestion estimé à 1.205 heures s'étalant de juillet à août 2022, le CRMA a parcouru 156 kilomètres de cours d'eau et arraché les balsamines de l'Himalaya sur 314 zones problématiques (ou points noirs) sur l'ensemble du bassin versant de la Meuse Aval et affluents.



Actualités des comités locaux

1

Actualités du Comité Local Geer

AMÉNAGEMENTS DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS ET LE RUISSELLEMENT

Le 22 juin dernier, le comité local du Geer proposait à nos partenaires communaux une visite de plusieurs installations issues du **Catalogue des aménagements de lutte contre les inondations et les coulées de boues sur la Commune de Donceel**.

Ce catalogue, rédigé en partenariat avec le GAL Jesuishesbignon et la Commune de Donceel, a pour objectif de présenter différents types d'ouvrages de gestion des eaux pluviales en restant transparent sur les coûts d'installation et sur l'entretien indispensable au bon fonctionnement de ces structures.

Il permet de rendre le travail de la Commune de Donceel plus visible et facilite le partage d'expérience avec d'autres administrations qui font également face aux événements météorologiques extrêmes de ces dernières années.

Ainsi, plusieurs communes partenaires ont été sensibilisées à diverses méthodes de lutte contre les inondations comme la mise en place de fascines et de bandes de jachères (qui filtrent les coulées de boue en bordure de champs agricoles), de haies, de caniveaux, de digues de rétention, qui orientent et ralentissent les écoulements trop importants, etc.

Nous remercions les Communes de Berloz, Donceel, Eghezée, Geer, Oreye, Saint-Georges-sur-Meuse, Wanze et la Ville de Hannut pour leur présence et leur implication dans la gestion des inondations.

Le catalogue complet est disponible sur notre site internet meuseaval.be.



2

Actualités du Comité Local Mehaigne

RESTAURATION D'UN CORDON RIVULAIRE EN BORDURE DE LA MEHAIGNE ET DU RUISSEAU DE MOHÉRY À MOXHE (HANNUT)

Avec l'entrée en vigueur du décret du 4 octobre 2018, l'article D.42.1 du Code de l'eau prévoit notamment que « les terres situées en bordure d'un cours d'eau non navigable à ciel ouvert et servant de pâture, [soient] clôturées au plus tard le 1er janvier 2023 de manière à empêcher toute l'année l'accès du bétail au cours d'eau ».

En effet, l'accès du bétail au cours d'eau entraîne de nombreuses conséquences négatives ayant un impact direct sur l'environnement telles que :

- la destruction du couvert végétal des berges et de la ripisylve* ;
- l'accentuation du phénomène d'érosion des berges ;
- l'apport de nutriments et de sédiments ;
- la transmission de maladies (infections, bactéries).

Dans ce contexte et avec la volonté de restaurer les berges de la Mehaigne et du ruisseau de Mohéry, une ripisylve a été plantée et une clôture a été rénovée et placée au-delà de la distance légale pour, entre autres, protéger les plants et permettre le développement de la végétation typique des berges (bien différente de celle des pâtures).

Ce projet a été mené à bien par la Ville de Hannut en coopération avec Natagriwal et le Contrat de Rivière Meuse Aval. Plus de 1.000 plants (aulnes glutineux, cerisiers à grappes, saules à oreillettes et à trois étamines, sureaux noirs, viornes obier et noisetiers), issus de pépinières locales et, dans la mesure du possible, d'origine certifiée wallonne, poussent désormais le long des berges de ce cours d'eau, sous la forme d'un cordon rivulaire.

Un cordon rivulaire est un fragment linéaire boisé, buissonnant en milieu agricole, croissant le long des cours d'eau. Il s'agit d'un habitat naturel d'intérêt communautaire dont le statut au nord du sillon Sambre-et-Meuse est considéré comme dégradé.



Plusieurs chicanes et systèmes de franchissement ont également été installés permettant l'accès aux berges tant pour les pêcheurs que pour les promeneurs. Enfin, et même si nous nous trouvons le long d'un cours d'eau, un paillage a été envisagé pour protéger les jeunes plants d'une éventuelle sécheresse et de la compétition avec la végétation en place.

Ce projet, financé par le Programme wallon de Développement Rural (PwDR 2014-2020) et l'Union européenne (FEADER), entre dans le cadre du projet LIFE BNIP (Belgian Nature Integrated Project) qui vise, en partie, à restaurer et/ou créer 60 km de cordon rivulaire en zone agricole en Wallonie.

**Ripisylve : formation boisée qui occupe naturellement les espaces riverains des cours d'eau, à l'interface entre les lits majeur et mineur. (Guide de Gestion des ripisylves, SPW).*



3 Actualités du Comité Local Hoyoux

- Les énergies dans la vallée de la Mehaigne à Moha,
- Amay, les bords de Meuse
- Découvrez le cœur historique de Huy

QUEL EST LE POINT COMMUN ENTRE CES 3 SUJETS ?

Il s'agit de 3 des 9 balades guidées proposées par Mémo-Huy durant cet été. Mémo-Huy, partenaire du CRMA depuis sa constitution, est une association citoyenne ayant pour but de faire connaître le patrimoine de la Ville de Huy et sa région au grand public.

Lors de ces balades, les guides bénévoles partagent avec passion connaissances et anecdotes.

Cet été, le CRMA a eu l'occasion de participer à plusieurs de ces animations, ce qui nous a notamment permis d'apprendre que :

- Dans un passé lointain, la Mehaigne fût navigable ;
- Que des vestiges millénaires d'un pont enjambant la Meuse sont conservés au musée communal d'Amay ;
- Que des repères de crues sont visibles le long de la Meuse à Amay et sur la célèbre fontaine du Bassigna à Huy.



MEMO-HUY

VISITES GUIDEES

Merci à Julie, Laurent, Maryvonne et Philippe (les guides) pour ces bons moments passés en votre compagnie. Rendez-vous l'année prochaine ?

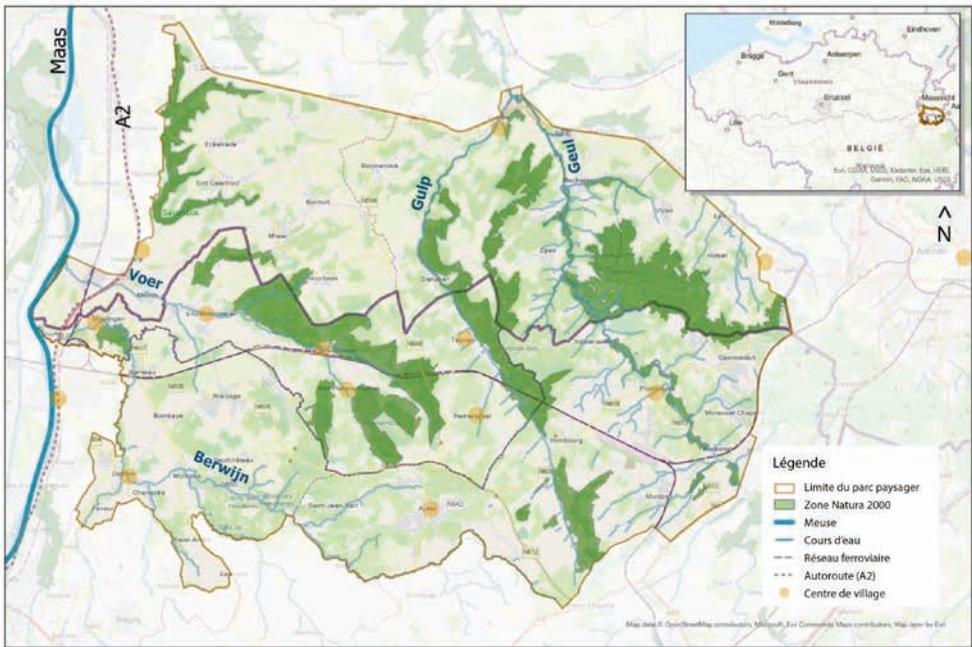
4 Actualités des Comités Locaux de la Gueule et de la Berwinne

PARTICIPATION AU CHANTIER DE CRÉATION DU PARC PAYSAGER «BOCAGE SANS FRONTIÈRE»

L'association flamande « Paysage Hesbaye et Fourons »(Landschap Haspengouw en Voeren), trois communes wallonnes du bocage hervien (Aubel, Dalhem et Plombières), trois communes néerlandaises (Ejsden-Margraten, Gulpen-Wittem et Vaals) et la Commune de Fourons (région flamande), prépare actuellement une candidature pour être reconnue comme parc paysager transfrontalier. Le paysage y est en effet très similaire et ces communes ont déjà pu mener des projets de coopération internationale par le passé.

La thématique de l'eau y est fondamentale vu les nombreux cours d'eau s'écoulant au travers du territoire concerné : la Gulpe, la Berwinne, la Gueule et la Voeren. Dans ce cadre, le Contrat de Rivière Meuse Aval a été invité par les Communes d'Aubel, Dalhem et Plombières à participer au chantier de création du parc paysager Bocage sans frontière. L'occasion d'aborder les nombreux défis concernant :

- la quantité et qualité de l'eau
- les risques engendrés par les changements climatiques
- l'importance d'une collaboration et d'une solidarité « amont-aval », les frontières administratives étant bien évidemment ignorées par les ruisseaux.



Cette rencontre fut notamment l'occasion de présenter un projet de Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) transnationale entre les villages de Fourons-le-Comte et Mersch sur la Voeren, les avancées des travaux sur la Berwinne à Mouland ou encore les buttes de retenue de boue de Dalhem.

ZIT : Une zone d'immersion temporaire est un aménagement qui permet de stocker temporairement un volume d'eau lors d'un évènement pluvieux important (orages, pluies continues et persistantes, etc.) afin de limiter les inondations en aval, et de permettre de relâcher les eaux progressivement par la suite. (Projet Life Belini – SPW)



focus

sur LE MÉNAGE NATUREL

Cette année 2022, Le CRMA a proposé des formations « Faire le ménage au naturel et zéro déchet » à 20 communes participant au projet Commune Zéro Déchet de l'intercommunale INTRADEL.



LE BUT

- Réduire les produits dangereux et les déchets liés au ménage qui polluent nos cours d'eau et notre environnement.
- Etendre l'utilisation des alternatives de ménage plus respectueuses pour l'environnement à un ou plusieurs bâtiments communaux.

Durant ces ateliers, le personnel d'entretien des bâtiments communaux a été sensibilisé :

- À la dangerosité et la nocivité des produits d'entretien usuels tant pour la santé que pour l'environnement ;
- À la reconnaissance des produits d'entretien dangereux par le décodage des étiquettes, pictogrammes ;
- À l'intérêt du zéro déchet afin de diminuer les emballages et la quantité des produits d'entretien dangereux mais aussi dans le but de réduire les coûts ;
- Aux solutions qui réduisent la quantité de contenants, d'emballages plastiques et des déchets spéciaux des ménages ;
- Aux solutions alternatives grâce à des produits Zéro Déchet, naturels et/ou faits maison (savon noir, vinaigre, bicarbonate de soude,...).

Des ateliers de réalisation de produits ménagers naturels et maison ont également permis de mettre en évidence le peu de temps nécessaire à leur élaboration.





Vous aussi lancez-vous dans le ménage naturel avec la recette de la pierre d'argile :

MATÉRIEL & INGRÉDIENTS

- Une balance
- Un bol
- Un pot récup (plus large que haut)
- 30g de savon noir
- 60g de Blanc de Meudon
- 60g de Bicarbonate de soude
- Facultatif : 2 gouttes d'huiles essentielle de citron, menthe...

RECETTE

1. Mélangez blanc de Meudon et bicarbonate de soude dans un bol.
2. Créez un puits au milieu et versez le savon noir et l'huile essentiel (facultatif).
3. Mélangez jusqu'à obtenir une pâte homogène. Ajoutez 2 gouttes d'eau pour faciliter l'opération si le mélange est trop sec (facultatif).
4. Transvasez dans le pot récup et étiquetez.
5. Laissez sécher complètement, pot ouvert au soleil ou près d'une source de chaleur.
6. Refermez le pot une fois sec.

UTILISATION

- Frottez à l'aide d'une éponge humidifiée la surface de la pierre d'argile.
- Appliquez et frottez sur la surface à nettoyer.
- Rincez à l'eau claire.
- Baignoires, douches, lavabos, robinetteries, vitrocéramiques etc.
- Evitez les surfaces poreuses (ex : bois, cuir...).



→ Toutes les recettes sont disponibles sur le site d'Intradel : www.intradel.be
Taper dans la barre de recherche Intradel : Un ménage au naturel !

Carte d'identité

La Gulp

Son ou ses nom(s) : La Gulp et plus rarement la Galoppe ou la Gulpe.

Source et confluence : la Gulp prend sa source à proximité du village d'Henri-Chapelle et se jette dans la Gueule à Gulpen au Pays-Bas après avoir traversé les Fourons (Flandres).

Affluent de : la Gueule.

Catégorie (gestionnaire) : non-classé (responsabilité des riverains) puis en 3ème catégorie (gestion communale).

Données chiffrées : masse d'eau naturelle de 5,3km en prenant en compte tous ses affluents ; superficie : 10,5km² ; population : 823 habitants.

Occupation du sol : territoires agricoles : 85,21% ; Forêts et milieux semi-naturels : 4,94% ; territoires artificialisés : 9,50% ; Surfaces en eau et zones humides : 0,35%.

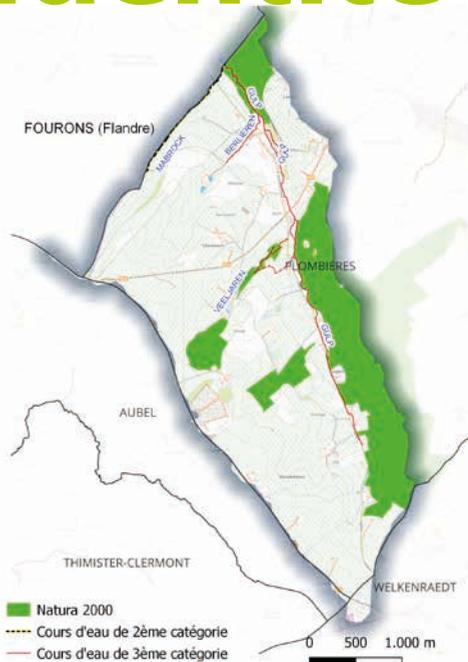
Structure écologique : la faune comporte des espèces sensibles, comme la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), ainsi qu'une importante population de lézard vivipare (*Zootoca vivipara*).

Site Natura 2000 : Vallée de la Gueule en aval de Kelmis (BE33006) d'une superficie de 200,8 hectares. 35,2% du site est situé dans la masse d'eau.

Qualité de la masse d'eau (MV14R) : état biologique : mauvais ; état physico-chimique : mauvais (paramètre(s) ne respectant pas la norme : matières azotées hors nitrate, nitrate et phosphore) ; état chimique : mauvais (paramètre(s) ne respectant pas la norme : hydrocarbure aromatique polycyclique).

Anecdote : Une ancienne voie de chemin de fer reliant Plombière à Chénéé, cerne la réserve naturelle de la vallée de la Gulp. Cette ligne, mise en route en 1872 puis fermée après la seconde guerre mondiale, transportait à la fois voyageurs et marchandises.

La quasi-totalité de cette ligne a été transformée en RAVeL, une voie d'environ 42km.



Inondations internationales : La vallée de la Gulp a une dimension interrégionale et internationale. Elle passe en effet par la Flandre puis les Pays-Bas. Les inondations régulières qui ont lieu à Hombourg, Teuven (Flandre) et surtout Slenaeken (Pays-Bas) nécessitent une réponse concertée. Cette solidarité internationale amont-aval s'est notamment fait sentir via le projet Interreg «Aquadra» qui a permis la construction de 2 bassins d'orage.

Balades à proximité : Pour découvrir toute la dimension de la vallée et son cadre, la balade Hombourg-cimetière américain est sans doute la plus intéressante (12km).

Vous pouvez aussi faire la balade Via Gulia de Henri-Chapelle à Sippenaken (9km).



PORTAIL HYDROMÉTRIQUE

Vous cherchez des informations sur le réseau hydrométrique de votre région et plus largement de Wallonie ?

Avec le portail hydrométrique wallon vous accédez à l'historique et aux observations en temps réel des données de précipitations, de hauteurs d'eau, de crues,....).

Lien vers le site hydrométrique de Wallonie : <https://hydrometrie.wallonie.be>

Toutes les vidéos du CRMA : <https://www.meuseaval.be/publications/videos>



**L'hydrométrie
en Wallonie**

CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS DE JUILLET 2021

Une nouvelle carte reprenant les zones inondées en juillet 2021 est disponible sur Walonmap (accès via votre moteur de recherche avec les mots clés « walonmap inondation juillet 2021 »).

Carnet rose

Depuis le 24 juillet, le petit Achille illumine les journées et écourt les nuits de notre collègue Olivier Doupagne.

Bienvenue à Achille et félicitations aux heureux parents !



Nous avons le plaisir d'accueillir **Annabelle Gigot** qui vient renforcer l'équipe durant le congé de maternité de notre collègue Marie-Claire Houée. Durant cette période, Anabelle sera en charge des inventaires de terrain et sera joignable au 085/71.26.55 ; 0478/19.03.89 ou via inventaire@meuseaval.be.



Programmes d'Actions sur les Rivières
par une approche Intégrée et Sectorisée

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES PROGRAMMES D' ACTIONS SUR LES RIVIÈRES PAR UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET SECTORISÉE (PARIS 2022-2027) DU 15 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2022

Pour chacun des sous-bassins hydrographiques de Wallonie, sauf celui de la Vesdre.

Que vous soyez riverain d'un cours d'eau public, bénéficiaire d'une ou l'autre fonction d'un cours d'eau (hydraulique, écologique, économique, socio-culturelle), ou juste intéressé par leur gestion, leur préservation voire leur restauration, votre avis nous intéresse !

Les PARIS 2022-2027 sont consultables en ligne : <http://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques/paris>

Contactez-nous!

info@meuseaval.be - 085/71.26.55 – Place Faniel 8, 4520 Wanze

COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GUEULE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GEER > OLIVIER DOUPAGNE

Rue de Grand-Axhe 45E, 4300 Waremme - 019/32.49.30 – 0493/18.11.49 - geer@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL HOYOUX > SÉBASTIEN DEVILLERS

Chemin de Sandron 1A, 4570 Marchin - 0474/31.15.15 - hoyoux@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0478/19.03.78 - mehaigne@meuseaval.be

MEUSE FLUVIALE > CORENTIN AMAND

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 085/71.26.55 - fleuve@meuseaval.be

CHARGÉE DES INVETAIRES DE TERRAIN > MARIE-CLAIRE HOUÉE

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0478/19.03.89 - inventaire@meuseaval.be

COMMUNICATION > JUSTINE SARTHE

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - communication@meuseaval.be

COORDINATION - ADMINISTRATION > EDMEE LAMBERT

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - 0478/19.03.94 - administration@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 49 communes et villes partenaires (Amay, Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Blegny, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimes, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Geer, Grâce-Hollogne, Havelange, Hannut, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ohéy, Oreye, Oupeye, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Soumagne, Tinlot, Thimister-Clermont, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt)

Layout : Élise Latinne

Mise en page et impression : Imprimerie Daxhelet.

Éditeur responsable : Béatrice Moureau

Imprimé sur papier PEFC.



talon d'adhésion

Ou...
Abonnez-vous
en ligne sur
meuseaval.be

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom:

Par mail:

Par courrier:

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents: Place Faniel 8,
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

